

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAG2010014

Signataire : FG/SD

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 15-16-19 et 29 correspondant à un appartement et deux caves, appartenant à la succession CHAINHO.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les courriers adressés le 1^{er} avril 2010 à la succession CHAINHO proposant la cession de divers terrains et biens au profit de la commune ;

Vu les lettres de Madame CHAINHO et ses fils du 30 avril 2010 et 3 mai 2010 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 17 juin 2009 ;

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ces lots de copropriété afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir l'appartement et les deux caves lots n° 15-16-19 et 29 situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à la succession CHAINHO.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 97.920 € valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au budget de l'exercice en cours au compte 203-2138-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué